

Rapport au ministère responsable de l'Enseignement supérieur

2017-2018

En application du premier alinéa de l'article 4.1
de la Loi sur les établissements d'enseignement
de niveau universitaire

25 octobre 2018



UNIVERSITÉ
LAVAL

Direction du projet :

Bureau de planification et d'études institutionnelles

Collaboration :

Service des finances

Vice-rectorat aux ressources humaines

Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes

Vice-rectorat aux affaires externes, internationales et à la santé

Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation

Service de reprographie

25 octobre 2018

Cabinet de la rectrice

Le 28 octobre 2018

Madame Debbie Gendron
Directrice de l'enseignement et de la recherche universitaires
Secteur de l'enseignement supérieur
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 18^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Madame,

Conformément aux dispositions de l'article 4.1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*, j'ai le plaisir de vous transmettre les rapports 2017-2018 suivants :

- L'état vérifié du traitement des membres du personnel de direction;
- Les états financiers 2017-2018 constitués des pages 1 à 4 du Système d'information financière des universités, ainsi que ses annexes 1 à 4;
- Le rapport sur la performance de l'établissement;
- Le rapport sur les perspectives de développement.

Suivant vos directives, ces rapports vous sont transmis en une copie format papier et une version électronique sur clé USB. De plus, 29 autres exemplaires sur support papier seront transmis à la direction des ressources matérielles et de la gestion contractuelle.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

La rectrice,



Sophie D'Amours

TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1 : ÉTAT DU TRAITEMENT

- Rapport de l'auditeur indépendant
 - Formulaire d'approbation
 - Tableau 1: Personnel de direction supérieure
 - Tableau 2 : Autres catégories de personnel de direction
 - Tableau 3 : Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés
 - Règlement sur les conditions d'emploi du recteur, des vice-recteurs, des vice-recteurs adjoints et du secrétaire général
-

SECTION 2 : ÉTATS FINANCIERS

- Extrait du rapport financier annuel
Pages 1 à 4 et annexes 1 à 4 du Système d'information financière des universités (SIFU)
-

SECTION 3 : RAPPORT SUR LA PERFORMANCE

- 3.1 Taux de réussite et durée moyenne des études
 - 3.1.1 Au baccalauréat
 - 3.1.2 À la maîtrise
 - 3.1.3 Au doctorat
 - 3.2 Appui à la réussite étudiante
 - 3.3 Reddition de compte - Plan pour la réussite en enseignement supérieur
 - 3.4 Sommaire des activités de recherche
 - 3.4.1 : Fonds de recherche en millions de dollars
 - 3.4.2 : Fonds de recherche selon la source de financement
-

SECTION 4 : PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

- Oser, inspirer, entreprendre – Ensemble l'avenir
Document synthèse de la planification stratégique 2017-2022
-

ANNEXES

- Annexe A : Équipe de direction
- Annexe B : Organigramme de l'Université Laval

SECTION 1 : ÉTAT DU TRAITEMENT

- Rapport de l'auditeur indépendant
- Formulaire d'approbation
- Tableau 1 : Personnel de direction supérieure
- Tableau 2 : Autres catégories de personnel de direction
- Tableau 3 : Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés
- Règlement sur les conditions d'emploi du recteur, des vice-recteurs, des vice-recteurs adjoints et du secrétaire général



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 200
140, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5P7

T 418 647-3151

Aux membres du conseil d'administration de
l'Université Laval

Nous avons effectué l'audit de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt pour les membres du personnel de direction supérieure et pour les autres catégories de personnel de direction incluses dans l'état du traitement ci-joint de l'Université Laval pour l'exercice terminé le 30 avril 2018 (ci-après l'« état du traitement »). L'état du traitement a été préparé par la direction sur la base des dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2017-2018*.

Responsabilité de la direction pour l'état du traitement

La direction est responsable de la préparation de l'état du traitement conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2017-2018*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'état du traitement, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que l'état du traitement ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans l'état du traitement. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que l'état du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation de l'état du traitement afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation

du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'état du traitement.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, l'état du traitement a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2017-2018*.

Référentiel comptable et restriction à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que le référentiel comptable appliqué est détaillé dans la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2017-2018*. Cet état du traitement a été préparé dans le but d'aider l'Université Laval à répondre aux exigences de l'article 4.1 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire. En conséquence, il est possible que l'état du traitement ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration de l'Université Laval et au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Le 11 octobre 2018

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A109631

Nom de l'université: **UNIVERSITÉ LAVAL**
Numéro de l'université: **975000**

***ÉTAT DU TRAITEMENT
2017-2018***

vérifié en date du 1^{er} octobre 2018

Conseil d'administraton
24 octobre 2018

État du traitement

Établissement:
Année financière:
Page:

Université Laval - 975000
2017-2018
1 de 7

1. Personnel de direction supérieure

Nom	Fonction	Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (\$)					
		Salaire de base*	Autres éléments**	Droits d'indemnité de départ exercés***	Fondations ou personnes morales	TC nombre de mois	TP % du temps
Allard,Guy	V.-rect. adj. res. hum.	176 500 \$	2 098 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Audette,Marie	V.-rect. adj. rech. création	168 628 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2,0	17%
Bastien,Josée (1)	Doyen/ne	176 436 \$	2 079 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Bauce,Éric (2)	Vice-recteur/trice sortant/e	140 224 \$	117 699 \$	0 \$	0 \$	10,0	83%
Beauchamp,Michel (3)	Vice-recteur/trice sortant/e	140 224 \$	45 379 \$	0 \$	0 \$	10,0	83%
Beauregard,Robert	V.-rect. études affaires étud.	241 900 \$	2 122 \$	0 \$	0 \$	10,0	83%
Belkhiter,Nadir	Doyen/ne	175 047 \$	1 981 \$	0 \$	0 \$	4,0	32%
Bergeron,Cathia (4)	Doyen/ne	177 033 \$	4 082 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Bergeron,Régnald (5)	V.-rect. aff ext. inter. santé	274 437 \$	2 062 \$	0 \$	0 \$	10,0	83%
Bernier,Carmen	Doyen/ne	159 699 \$	2 003 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Bouchard,Lyne (6)	V.-rect. ress. humaines	205 000 \$	4 027 \$	0 \$	0 \$	10,0	83%
Brière,Denis (7)	Recteur/trice sortant/e	140 224 \$	178 113 \$	0 \$	0 \$	11,0	92%
Brouillet,Eugénie (8)	V.-rect. rech. création innov.	205 000 \$	2 316 \$	0 \$	0 \$	10,0	83%
Chamberland,Nancy	V.-rect. adj. res. hum.	168 628 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2,0	17%
Daleau,Pascal	V.-rect. adj. rech. créa. inno	176 500 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2,0	17%
D'Amours,Sophie	Recteur/-trice	331 000 \$	2 475 \$	0 \$	0 \$	11,0	92%
Darveau,André	V.-rect. à l'administration	205 000 \$	2 067 \$	0 \$	0 \$	10,0	83%
Dufour,Jean-Claude	Doyen/ne	171 209 \$	2 003 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Durand,Pierre Jacob	Doyen/ne	274 437 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4,0	32%
Garnier,Bernard (9)	V.-rect. études activ. intern.	192 253 \$	2 027 \$	96 127 \$	0 \$	2,0	17%

(1) Les autres éléments incluent un supplément administratif de -36 284,76 \$.

(2) Les autres éléments incluent un supplément administratif de 115 009,14 \$.

(3) Les autres éléments incluent un supplément administratif de 43 076,88 \$ et une rémunération d'assurances collectives de 620,62 \$.

(4) Les autres éléments incluent un montant de 2 184,75 \$ à titre de contractuel enseignant.

(5) Les autres éléments incluent une rémunération d'assurances collectives de 620,62 \$.

(6) Les autres éléments incluent un montant de 1 850 \$ à titre de contractuel enseignant.

(7) Les autres éléments incluent un supplément administratif de 175 800,30 \$.

(8) Les autres éléments incluent un supplément administratif de 1069,50 \$.

(9) Les autres éléments incluent un paiement de vacances de 1015,83 \$.

État du traitement

Établissement:
Année financière:
Page:

Université Laval - 975000
2017-2018
2 de 7

1. Personnel de direction supérieure (suite)

Nom	Fonction	Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (\$)					
		Salaire de base*	Autres éléments**	Droits d'indemnité de départ exercés***	Fondations ou personnes morales	TC nombre de mois	TP % du temps
Gélineau,François (10)	Doyen/ne	165 277 \$	11 959 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Gendron,Michel (11)	Doyen/ne	175 324 \$	37 514 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Germain,Josée (12)	V.-rect. adm. finances	192 253 \$	31 373 \$	96 512 \$	0 \$	2,0	17%
Gervais,Fernand	Doyen/ne	169 009 \$	1 976 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Lacasse,Nicole	V.-rect. adj. études act. int.	168 628 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2,0	17%
Lacroix,René	V.-rect. adj. à l'admin.	176 500 \$	2 118 \$	0 \$	0 \$	10,0	83%
Laflamme,Anne-Marie (13)	Doyen/ne	171 539 \$	1 192 \$	0 \$	0 \$	6,0	51%
Lavoie,Mireille	Doyen/ne	167 444 \$	2 137 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Lefebvre,Jean	Doyen/ne	166 195 \$	2 113 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Mercier,Guy	Doyen/ne	168 161 \$	2 031 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Normand,Sylvio	Doyen/ne	171 539 \$	2 003 \$	0 \$	0 \$	4,0	32%
Ouellet,Francois (14)	Auditeur/-trice interne	127 951 \$	4 920 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Pinson,Guillaume	Doyen/ne	156 120 \$	2 152 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Postras,Julien	Doyen/ne	265 925 \$	2 098 \$	0 \$	0 \$	6,0	51%
Pothier,François (15)	V.-r.adj.qual.form.ap.réussite	168 628 \$	2 012 \$	84 314 \$	0 \$	2,0	17%
Richer,Monique	Secrétaire général	180 000 \$	2 055 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Rochon,Alain	Doyen/ne	143 129 \$	1 996 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Routhier,Gilles	Doyen/ne	164 686 \$	2 003 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Roux,Dominic	V.-rect. adj. res. hum.	176 500 \$	2 266 \$	0 \$	0 \$	8,0	68%
Savard,Claude	V.-rect. adj. études aff. étu	176 500 \$	2 109 \$	0 \$	0 \$	10,0	83%
Senécal,Caroline (16)	V.-rect. adj. études aff. étu	176 500 \$	1 866 \$	0 \$	0 \$	10,0	83%
Thibaudeau,Victor	Doyen/ne	146 525 \$	1 976 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Tremblay,Angelo	V.-rect. rech.création intérim	192 253 \$	2 037 \$	0 \$	0 \$	2,0	17%
Tremblay,Michel J. (17)	V.-rect. adj. rech. créa. inno	176 500 \$	2 135 \$	0 \$	0 \$	7,0	59%
Zaccarin,André	Doyen/ne	191 893 \$	2 093 \$	0 \$	0 \$	6,0	51%

(10) Les autres éléments incluent un supplément administratif de 11 958,96 \$.

(12) Les autres éléments incluent un supplément administratif de 35 510,86 \$.

(13) Les autres éléments incluent un paiement de vacances de 30 464 \$.

(14) Les autres éléments incluent une rémunération d'assurances collectives de 889,07 \$.

(15) Les autres éléments incluent un supplément administratif de 3 854,22 \$.

(16) Les autres éléments incluent un paiement de vacances de 1015,83 \$.

(17) Les autres éléments incluent une rémunération d'assurances collectives de - 1 436,19 \$.

(18) Les autres éléments incluent un supplément administratif de 153,32 \$ et une rémunération d'assurances collectives de 533,85 \$.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

État du traitement

Établissement: Université Laval - 975000
Année financière: 2017-2018
Page: 3 de 7

Valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année financière 2017-2018

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Indemnité de départ</u>
Allard,Guy	V.-rect. adj. res. hum.	176 500 \$
Lacroix,René	Doyen/ne	176 500 \$
Ouellet,France	Auditeur/-trice interne	127 951 \$
Richer,Monique	Secrétaire général	180 000 \$

État du traitement

Établissement: Université Laval - 975000
Année financière: 2017-2018
Page: 4 de 7

2. Autres catégories de personnel de direction

		Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)		
Catégorie	Effectif total de la catégorie (**)	Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments
Personnel de direction des composantes de l'établissement (*) (cat. 2A)	104,94	Le plus élevé	168 269 \$	101 212 \$
		Moyenne	105 707 \$	19 747 \$
		Le moins élevé	95 320 \$	1 369 \$
Personnel de direction des services (cat.2B)	167,61	Le plus élevé	165 000 \$	43 547 \$
		Moyenne	97 448 \$	10 112 \$
		Le moins élevé	67 701 \$	92 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien	n/a	Le plus élevé	n/a	n/a
		Moyenne	n/a	n/a
		Le moins élevé	n/a	n/a

(*) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent

(**) En équivalence temps complet; le calcul de la moyenne implique une référence au traitement versé.

État du traitement

Établissement: Université Laval - 975000
Année universitaire: 2017-2018
Page: 5 de 7

Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés

Personnel de direction supérieure		Valeur pécuniaire des allocations et des frais remboursés (en \$)	
Nom	Fonction	Nombre de mois dans la fonction	Valeur pécuniaire
Allard,Guy	V.-rect. adj. res. hum.	12,0	417 \$
Audette,Marie	V.-rect. adj. rech. création	2,0	2 877 \$
Bastien,Josée	Doyen/ne	12,0	1 544 \$
Bauce,Éric	Vice-recteur/trice sortant/e	10,0	56 \$
Beauchamp,Michel	Vice-recteur/trice sortant/e	10,0	47 \$
Beauregard,Robert	V.-rect. études affaires étud.	10,0	3 153 \$
Belkhiter,Nadir	Doyen/ne	4,0	0 \$
Bergeron,Cathia	Doyen/ne	12,0	2 073 \$
Bergeron,Régnald	V.-rect. aff ext. inter. santé	10,0	21 001 \$
Bernier,Carmen	Doyen/ne	12,0	75 \$
Bouchard,Lyne	V.-rect. ress. humaines	10,0	3 598 \$
Brière,Denis	Recteur/trice sortant/e	11,0	2 553 \$
Brouillet,Eugénie	V.-rect. rech. création innov.	10,0	8 615 \$
Chamberland,Nancy	V.-rect. adj. res. hum.	2,0	578 \$
Daleau,Pascal	V.-rect. adj. rech. créa. inno	2,0	0 \$
D'Amours,Sophie	Recteur/-trice	11,0	18 185 \$
Darveau,André	V.-rect. à l'administration	10,0	845 \$
Dufour,Jean-Claude	Doyen/ne	12,0	9 271 \$
Durand,Pierre Jacob	Doyen/ne	4,0	947 \$
Garnier,Bernard	V.-rect. études activ. intern.	2,0	0 \$

État du traitement

Établissement: Université Laval - 975000
Année universitaire: 2017-2018
Page: 6 de 7

Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés

Personnel de direction supérieure		Valeur pécuniaire des	
Nom	Fonction	Nombre de mois dans la fonction	Valeur pécuniaire
Gélineau,François	Doyen/ne	12,0	9 691 \$
Gendron,Michel	Doyen/ne	12,0	12 773 \$
Germain,Josée	V.-rect. adm. finances	2,0	245 \$
Gervais,Fernand	Doyen/ne	12,0	18 980 \$
Lacasse,Nicole	V.-rect. adj. études act. int.	2,0	691 \$
Lacroix,René	V.-rect. adj. à l'admin.	10,0	609 \$
Laflamme,Anne-Marie	Doyen/ne	6,0	152 \$
Lavoie,Mireille	Doyen/ne	12,0	2 922 \$
Lefebvre,Jean	Doyen/ne	12,0	5 152 \$
Mercier,Guy	Doyen/ne	12,0	1 418 \$
Normand,Sylvio	Doyen/ne	4,0	0 \$
Ouellet,France	Auditeur/-trice interne	12,0	2 133 \$
Pinson,Guillaume	Doyen/ne	12,0	254 \$
Postras,Julien	Doyen/ne	6,0	6 047 \$
Pothier,François	V.-r.adj.qual.form.ap.réussite	2,0	45 \$
Richer,Monique	Secrétaire général	12,0	1 050 \$
Rochon,Alain	Doyen/ne	12,0	1 947 \$
Routhier,Gilles	Doyen/ne	12,0	8 596 \$
Roux,Dominic	V.-rect. adj. res. hum.	8,0	228 \$
Savard,Claude	V.-rect. adj. études aff. étu	10,0	7 546 \$
Senécal,Caroline	V.-rect. adj. études aff. étu	10,0	1 749 \$
Thibaudeau,Victor	Doyen/ne	12,0	0 \$
Tremblay,Angelo	V.-rect. rech.création intérim	2,0	410 \$
Tremblay,Michel J.	V.-rect. adj. rech. créa. inno	7,0	731 \$
Zaccarin,André	Doyen/ne	6,0	1 266 \$

État du traitement

Établissement: Université Laval - 975000
Année financière: 2017-2018
Page: 7 de 7

Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés

Autres catégories de personnel		Valeur pécuniaire des allocations et des frais remboursés (en \$)	
Catégorie	Étendue des frais remboursés	Effectif (*)	Valeur pécuniaire
Personnel de direction des composantes de l'établissement *(cat. 2A)	Le plus élevé	104,94	20 662 \$
	Moyenne		2 406 \$
	Le moins élevé		23 \$
Personnel de direction des services (cat.2B)	Le plus élevé	167,61	54 755 \$
	Moyenne		2 829 \$
	Le moins élevé		8 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien	Le plus élevé	n/a	n/a
	Moyenne		n/a
	Le moins élevé		n/a

(*) S'applique aux personnes qui ont perçu des remboursements de frais ou des allocations.

(**) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent.

Règlement sur les conditions d'emploi du recteur, des vice-recteurs, des vice-recteurs adjoints et du secrétaire général

Version en vigueur pour l'année 2017-2018

Approbation :	Conseil d'administration (Résolution CA-2009-155)
Entrée en vigueur :	25 novembre 2009
Modifications :	Conseil d'administration (Résolutions CA-2010-67; CA-2012-101; CA-2014-177; CA-2014-178; CA-2014-179; CA-2014-183; CA-2017-85 et CA-2017-159)
Entrée en vigueur :	20 septembre 2017
Responsable(s) :	Comité des ressources humaines
Cadre juridique :	<i>Statuts de l'Université Laval</i> , article 67, paragraphe 9

TABLE DES MATIÈRES

1. DÉFINITIONS.....	3
2. CONDITIONS DE RÉMUNÉRATION.....	3
3. AVANTAGES À LA FIN DU MANDAT.....	4
4. INDEMNITÉ DE DÉPART.....	5
5. CODE DE CONDUITE.....	5
6. INDEMNISATION	5
7. APPLICATION ET INTERPRÉTATION DU RÈGLEMENT	6
ANNEXE A – TRAITEMENT	7

1. DÉFINITIONS

Dans le présent Règlement, les expressions et mots suivants désignent respectivement :

Université

L'Université Laval créée par l'article 2 de la Charte de l'Université Laval;

Recteur

Le recteur de l'Université Laval visé à l'article 8 de la Charte de l'Université Laval;

Vice-recteur

L'un des vice-recteurs de l'Université Laval visé à l'article 9 de la Charte de l'Université Laval;

Vice-recteur adjoint

Un vice-recteur adjoint de l'Université Laval visé à l'article 141 (3e alinéa) des Statuts de l'Université Laval;

Secrétaire général

Le secrétaire général de l'Université Laval visé à l'article 152 des Statuts de l'Université Laval;

Candidat de l'intérieur

Une personne qui a un lien d'emploi permanent avec l'Université Laval au moment de son entrée en fonction;

Candidat de l'extérieur

Une personne qui ne possède pas de lien d'emploi permanent avec l'Université Laval au moment de son entrée en fonction;

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de l'Université Laval visé à l'article 7 de la Charte de l'Université Laval.

Comité

Le Comité des ressources humaines du Conseil d'administration de l'Université Laval.

Règlement

Le présent Règlement.

2. CONDITIONS DE RÉMUNÉRATION

2.1 Le recteur, les vice-recteurs, les vice-recteurs adjoints et le secrétaire général bénéficient d'un traitement figurant à l'annexe A.

La prime d'attraction en sus du salaire que reçoit un professeur médecin clinicien peut être conservée lors de sa nomination à un poste de haute direction. Pendant la durée du mandat, le total du salaire et de la prime ne peut excéder le salaire du professeur médecin clinicien en vigueur au moment de la prise de mandat.

Afin de tenir compte des salaires offerts dans des institutions d'enseignement comparables, le Comité peut, à sa discrétion, effectuer une révision des conditions d'emploi avant la fin des mandats et revoir les conditions salariales des hauts dirigeants et ce, avec justification. Il formule alors une recommandation de modification au Conseil d'administration.

En cours de mandat, le salaire est déterminé annuellement en tenant compte des augmentations consenties par le gouvernement du Québec dans les secteurs publics et parapublics.

2.2 Au-delà des sommes prévues dans les normes administratives de l'Université, le recteur, les vice-recteurs, les vice-recteurs adjoints et le secrétaire général ont droit à une compensation pour les frais inhérents à leur fonction, sur présentation de pièces justificatives.

Le montant et son usage sont prévus à la politique sur l'allocation de fonction du président du conseil, du recteur, des vice-recteurs, des vice-recteurs adjoints et du secrétaire général.

- 2.3 Le recteur, un vice-recteur, un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général bénéficie des avantages sociaux et du régime de retraite du corps d'emploi des professeurs, s'il en est issu ou, à défaut, de celui des cadres de l'Université.

Lorsqu'une personne ayant occupé le poste de recteur, de vice-recteur, de vice-recteur adjoint ou de secrétaire général prend sa retraite, l'Université lui verse un supplément de rente correspondant à 100 (100 %) de la rente calculée sur les trois années les mieux rémunérées durant le mandat. Le taux utilisé pour calculer le crédit de rente correspond au taux du corps d'emploi des professeurs, s'il en est issu ou, à défaut, de celui des cadres de l'Université, bonifié de 0,25 %.

Les modalités de paiement du supplément de rente en ce qui concerne l'indexation et les prestations consécutives au décès du rentier sont les mêmes que celles prévues au régime de retraite applicable.

- 2.4 Le candidat de l'extérieur peut conclure une entente avec le Comité concernant les modalités de versement de sa rémunération ou concernant le versement des contributions de l'Université pour ses avantages sociaux, afin de tenir compte des conditions d'emploi antérieures à sa nomination; une telle entente peut également prévoir le versement par l'Université de sa contribution au régime de retraite, équivalente à la contribution pour un candidat de l'intérieur, dans un autre régime relatif à des bénéficiaires de retraite.
- 2.5 Lorsque le recteur, un vice-recteur, un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général quitte l'Université, il a droit au paiement de la proportion du congé annuel acquis à la date de son départ au prorata du nombre de mois écoulés dans l'année courante, en sus des vacances non utilisées de l'année précédente, le cas échéant. Ce calcul est fait sur la base des conditions applicables au corps d'emploi spécifié à 2.3.

3. AVANTAGES À LA FIN DU MANDAT

À la fin de son mandat, le recteur, un vice-recteur, un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général bénéficie des avantages suivants, s'il demeure à l'emploi de l'Université et qu'il a sa sécurité d'emploi. Les avantages acquis à la fin d'un premier mandat complété sont conservés, que les mandats ultérieurs soient complétés ou non.

- 3.1 Il bénéficie d'une rémunération égale au salaire qu'il avait au moment de la fin de son mandat, pour une année suivant la fin de ce mandat.

Pour les années subséquentes, la rémunération correspond à l'échelon de l'échelle de traitement qui lui est applicable, comme s'il était demeuré dans le poste pré-mandat.

S'il quitte volontairement son emploi pendant les deux années et demi suivant sa fin de mandat, il doit rembourser à l'employeur 50 % du traitement qu'il a touché pendant cette période en supplément de l'échelle de traitement qui lui est applicable.

- 3.2 Tant qu'il bénéficie d'une rémunération supérieure à l'échelon de l'échelle de traitement qui lui est applicable, il porte le titre de recteur sortant, de vice-recteur sortant, de vice-recteur adjoint sortant ou de secrétaire général sortant. Durant cette période, il relève du vice-recteur aux ressources humaines. Par la suite, il est réintégré à son corps d'emploi d'origine.
- 3.3 À la demande du vice-recteur aux ressources humaines, il doit entreprendre une période de recyclage d'une durée maximale d'une année.

Cette période de recyclage doit débuter au plus tard six mois après la fin de son mandat.

Les conditions suivantes s'appliquent à cette période de recyclage :

- a) la période de recyclage doit être orientée vers la fonction à remplir au retour;
- b) avec l'approbation de l'Université, il peut se faire rembourser des frais de recyclage selon les normes prévues dans les fonctions pour lesquelles il se recycle;
- c) cette période de recyclage est considérée soit comme une année d'étude et de recherche, soit comme un congé de perfectionnement aux fins d'admissibilité à une année d'étude et de recherche ou à un congé de perfectionnement ultérieur.

4. INDEMNITÉ DE DÉPART

- 4.1 Si le recteur, un vice-recteur, un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général quitte l'Université immédiatement à l'expiration d'un mandat complet, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi, une indemnité de départ égale à un maximum de douze mois du traitement qu'il recevait à la fin de son mandat.
- 4.2 Si le recteur, un vice-recteur, un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général quitte l'Université pendant la première année suivant la fin de son mandat, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi, une indemnité de départ égale à celle qu'il aurait reçue s'il avait quitté immédiatement à la fin de son mandat moins le traitement reçu depuis la fin de son mandat.
- 4.3 Si le recteur, un vice-recteur, un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général quitte l'Université pour prendre sa retraite, il a droit, à son choix, soit à l'indemnité de départ prévue au présent Règlement, soit au montant forfaitaire prévu selon les conditions d'emploi de son corps d'emploi d'origine.
- 4.4 Aucune indemnité de départ n'est versée en cas de décès, de démission ou de fin d'emploi pour raison de faute lourde.

5. CODE DE CONDUITE

Les personnes couvertes par ce Règlement sont assujetties au *Code de conduite à l'usage des administrateurs de l'Université Laval dans l'exercice de leurs fonctions et à l'expiration de leur mandat*, adopté par le Conseil d'administration de l'Université Laval.

6. INDEMNISATION

- 6.1 L'Université indemnise, à même ses fonds, les personnes couvertes par ce Règlement, ainsi que, le cas échéant, leurs mandataires, leurs héritiers, ayants droit ou représentants légaux, de tous les frais, charges et dépenses encourus par cette personne :
 - a) à l'égard de toute action, poursuite, procédure ou réclamation de nature civile ou administrative instituée par un tiers contre cette personne, en rapport avec tout acte, action ou affaire accompli, fait ou permis par elle dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions, y compris les sommes versées pour transiger sur un litige ou pour exécuter un jugement, sauf, dans tous ces cas, si cette personne a commis une faute lourde, une faute séparable de ses fonctions ou une fraude. L'Université peut verser des avances à l'égard de tous frais, charges et dépenses ainsi encourus, à charge pour cette personne de les rembourser si elle a commis une faute lourde, une faute séparable de ses fonctions ou une fraude;
 - b) à l'égard de toute action, poursuite, procédure ou réclamation de nature civile ou administrative, instituée contre cette personne par l'Université, ou par quiconque agit pour cette dernière et en son nom, en rapport avec tout acte, action ou affaire accompli, fait ou permis par cette personne dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions, dans la seule mesure où l'Université n'obtient pas gain de cause. Dans ce cas, l'Université rembourse les frais, charges et dépenses raisonnables encourus par la personne;
 - c) à l'égard de toute action, poursuite, procédure ou réclamation de nature pénale ou criminelle, instituée contre cette personne, en rapport avec tout acte, action ou affaire accompli, fait ou permis par elle dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions, si cette personne a été libérée ou acquittée ou si elle avait des motifs raisonnables de croire que sa conduite était conforme à la loi.
- 6.2 L'Université assume les obligations prévues à l'article 6.1 à l'égard des personnes couvertes par le Règlement qui, à sa demande, agissent en ces qualités pour une personne morale dont l'Université est actionnaire ou créancier.
- 6.3 Le présent Règlement constitue un engagement exécutoire et ses dispositions sont au bénéfice de chacune des personnes qui en sont couvertes, lesquelles, par l'acceptation de leur poste, expriment leur consentement à son application à leur endroit.
- 6.4 Le présent Règlement ne peut avoir pour effet de priver une personne, en fonction au moment de l'adoption de ce Règlement, des bénéfices conférés par sa version précédente.

6.5 La modification ou la révocation du présent Règlement ne peut avoir pour effet de priver une personne couverte par celui-ci et alors en fonction des bénéfices conférés par le présent Règlement, et ce, jusqu'à l'expiration du mandat de cette personne.

7. APPLICATION ET INTERPRÉTATION DU RÈGLEMENT

Le Conseil d'administration peut, après avis du Comité, déterminer des conditions d'emploi différentes de celles prévues au Règlement.

Dans tous les cas, seules les conditions d'emploi prévues au présent Règlement continuent de s'appliquer lorsque le mandat du recteur, des vice-recteurs, des vice-recteurs adjoints ou du secrétaire général se termine. Toute modification subséquente au présent Règlement ne s'applique plus à ces personnes.

Le Comité est responsable de l'application du présent Règlement qui annule et remplace à compter de sa date d'adoption les règlements antérieurs.

Ce Règlement se voulant simple et sommaire, les imprécisions, difficultés ou différends que son application pourrait entraîner seront résolus en toute bonne foi par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité.

Annexe A

TRAITEMENT

Poste	Groupe d'emploi d'appartenance Régime de retraite	Salaire*
Recteur	Professeur	331 000 \$
Vice-recteur exécutif	Professeur	205 000 \$ + 18%
Vice-recteurs	Professeurs	205 000 \$
Vice-recteurs	Professionnels	205 000 \$
Secrétaire générale	Professeurs	180 000 \$
Vice-recteurs adjoints	Professeurs	176 500 \$
Vice-recteurs adjoints	Professionnels	176 500 \$

* Le salaire du recteur entre en vigueur le 1^{er} juin 2017; le salaire des autres membres de la haute direction entre en vigueur le 1^{er} juillet 2017.

SECTION 2 : ÉTATS FINANCIERS

- Extrait du rapport financier annuel
Pages 1 à 4 et annexes 1 à 4 du Système d'information financière des universités (SIFU)

Université Laval

**Systeme d'information financière des universités
2017-2018**

Jacques Lordeux, CPA
Responsable des ressources financières

23/10/18
Date

Éducation,
Enseignement
supérieur
et Recherche
Québec 

ACTIF		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
Actif à court terme										
1	Encaisse (001)	s/o	58 638 612	0	0	0	0		58 638 612	1
2	Placements à court terme (005)	s/o	37 659 174	11 325 327	0	38 311 471	9 459 504		96 755 476	2
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	0	0	0	0	0		\$	3
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	0	0	0	0	0		\$	4
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note 2 (annexe 20)	61 237 143	---	---	---	---		61 237 143	5
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	3 227 522	---	---	---	---		3 227 522	6
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	6 985 215	22 170 411	159 283 565	0	0		188 439 191	7
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	0	0	0	0	0		\$	8
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	Annexe 12	3 415 595 679	2 797 871 600	802 660 984	0	0		7 016 128 263	9
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	4 799 272	650 790	0	0	0		5 450 061	10
11	Stocks (075)	s/o	0	0	---	0	0		\$	11
Total de l'actif court terme			3 588 142 617	2 832 018 127	961 944 549	38 311 471	9 459 504	\$	7 429 876 267	
Actif à long terme										
12	Frais reportés (080)	s/o	0	0	0	0	0		\$	12
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	0	0	0	0	0		\$	13
14	Avances à d'autres fonds à long terme (185)	Annexe 12	0	0	0	0	0		\$	14
15	Placements à long terme (125, 130)	s/o	0	0	0	0	0		\$	15
16	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	0	0	0	0	0		\$	16
17	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	0	0	0	0	0		\$	17
18	Immobilisations (105)	Annexe 16	---	---	907 781 618	---	---		907 781 618	18
19	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (110)	s/o	---	---	0	---	---		\$	19
20	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	0	0	105 263	0	0		105 263	20
21	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	0	0	0	0	0		\$	21
22	TOTAL DE L'ACTIF		3 588 142 617 \$	2 832 018 127 \$	1 869 831 430 \$	38 311 471 \$	9 459 504 \$	- \$	8 337 763 148 \$	22

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
PASSIF										
Passif à court terme										
23	Découvert de banque (201)	s/o	0	0	0	0	0		\$	23
24	Emprunts à court terme (205)	Note 4 (annexe 20)	0	0	20 000 000	0	0		20 000 000	24
25	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	s/o	0	0	0	0	0		\$	25
26	Subventions à rembourser au Ministère (210)	Note 2 (annexe 20)	0	---	---	---	---			26
27	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	s/o	65 851 623	2 875 157	---	0	0		68 726 780	27
28	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	45 415 000	0	---	0	0		45 415 000	28
29	Comptes créditeurs (215, 220)	s/o	65 565 076	9 633 952	20 818 910	1 807 724	0		97 825 663	29
30	Produits reportés (260)	Annexe 7	6 277 469	1 161 587	---	---	0		7 439 055	30
31	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	0	0	0	0	0		\$	31
32	Portion de la dette exigible à court terme (314)	s/o	0	0	53 260 815	0	0		53 260 815	32
33	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	3 600 532 584	2 640 026 453	775 569 226	0	0		7 016 128 263	33
Total du passif à court terme			3 783 641 752	2 653 697 149	869 648 951	1 807 724	\$	\$	7 308 795 575	
Passif à long terme										
34	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	0	0	0	0	0		\$	34
35	Dettes à long terme (315, 320, 325, 330)	s/o	0	0	567 692 075	0	0		567 692 075	35
36	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335)	s/o	0	0	0	0	0		\$	36
37	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	0	178 320 978	352 628 246	---	---		530 949 225	37
38	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	s/o	0	0	0	0	0		\$	38
39	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	0	0	0	0	0		\$	39
40	TOTAL DU PASSIF		3 783 641 752 \$	2 832 018 127 \$	1 789 969 272 \$	1 807 724 \$	- \$	- \$	8 407 436 875 \$	40

SOLDES DE FONDS

41	Grevé d'affectations d'origine interne (290)	Annexe 8	30 373 097	0	0	8 507 257	9 459 504		48 339 858	41
42	Grevé d'affectations d'origine externe (302 FD et AF)	s/o	---	---	---	25 439 832	0		25 439 832	42
43	Non grevé d'affectation (295 FF)	s/o	(225 872 232)	---	---	---	---		(225 872 232)	43
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (350 FD)	s/o	---	---	---	763 633	---		763 633	44
45	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (355 FD)	s/o	---	---	---	1 793 025	---		1 793 025	45
46	Investi en immobilisations (304 FI)	s/o	---	---	79 862 157	---	---		79 862 157	46
47	TOTAL DES SOLDES DE FONDS		(195 499 135) \$	- \$	79 862 157 \$	36 503 747 \$	9 459 504 \$	- \$	(69 673 727) \$	47
48	TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS		3 588 142 617 \$	2 832 018 127 \$	1 869 831 430 \$	38 311 471 \$	9 459 504 \$	- \$	8 337 763 148 \$	48

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7		
1	Droits de scolarité (401)	s/o	83 191 860	---	---	---	---	83 191 860	1	
2	Montants forfaitaires réglementés des étudiants étrangers (402)	s/o	12 346 595	---	---	---	---	12 346 595	2	
3	Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	s/o	2 358 689	---	---	---	---	2 358 689	3	
4	Montants forfaitaires supplémentaires des étudiants étrangers (404)	s/o	1 616 677	---	---	---	---	1 616 677	4	
5	Cotisations des étudiants (455)	s/o	10 391 919	---	---	---	---	10 391 919	5	
6	Autres frais communs exigés à des groupes d'étudiants ciblés et pénalités (450)	s/o	15 104 191	---	---	---	---	15 104 191	6	
7	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	s/o	725 179	---	---	---	---	725 179	7	
8	TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS		125 735 111	\$	\$	\$	\$	125 735 111	8	
9	Subventions du Ministère (515)	Annexe 5	439 153 957	11 955 334	40 534 484	---	---	491 643 776	9	
10	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	s/o	94 416	44 226 896	5 718 893	0	0	50 040 205	10	
11	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	s/o	0	124 966 558	0	0	0	124 966 558	11	
12	Autres produits et autres aides (425, 426, 427)	s/o	0	24 080 512	0	0	0	24 080 512	12	
13	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (520)	s/o	---	---	0	---	---	\$	13	
	Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations:									
14	Ministère (530)	s/o	---	---	27 863 322	---	---	27 863 322	14	
15	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	s/o	---	---	0	---	---	\$	15	
16	Gouvernement du Canada (532)	s/o	---	---	0	---	---	\$	16	
17	Autres (533)	s/o	---	---	4 739 736	---	---	4 739 736	17	
18	TOTAL DES SUBVENTIONS		439 248 373	205 229 300	78 856 435	\$	\$	723 334 108	18	
19	Intérêts et dividendes (435)	s/o	4 610 809	891 191	124 623	1 758 393	473 365	7 858 381	19	
20	Intérêts sur les avances interfonds (440)	s/o	0	0	0	0	0	\$	20	
21	Produits provenant du fonds de dotation (445)	s/o	0	0	0	---	0	\$	21	
22	Produits provenant d'une fondation (446)	s/o	463 794	18 895 075	1 986 176	0	0	21 345 045	22	
23	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	Note 1 (annexe 20)	222 920	44 156 012	275 032	140 290	0	44 794 254	23	
24	Gains sur vente de placements (526)	s/o	0	0	0	0	0	\$	24	
25	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	s/o	---	---	0	---	---	\$	25	
26	Recouvrement des coûts indirects (465)	s/o	9 224 409	---	---	---	---	9 224 409	26	
27	Ventes externes (460)	s/o	65 497 231	0	18 367 332	-	0	83 864 562	27	
28	Autres produits (466, 470)	Annexe 10	12 476 415	(30 500 856)	(12 196 738)	0	0	(30 221 179)	28	
29	TOTAL DES PRODUITS AUTRES		92 495 578	33 441 422	8 556 425	1 898 683	473 365	136 865 473	29	
30	TOTAL DES PRODUITS		657 479 062 \$	238 670 721 \$	87 412 860 \$	1 898 683 \$	473 365 \$	- \$	985 934 692 \$	30

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7		
1	Masses salariales								1	
2	Direction	s/o	40 837 163	816 329	-	-	-	41 653 492	2	
3	Gérance	s/o	0	0	-	-	-	\$	3	
4	Enseignants-chercheurs	s/o	158 127 302	22 588 370	-	-	-	180 715 672	4	
5	Chargés de cours	s/o	38 025 094	163 032	-	-	-	38 188 127	5	
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	s/o	6 517 191	19 579 885	-	-	-	26 097 076	6	
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	s/o	7 184 468	9 597 834	-	-	0	16 782 302	7	
8	Personnel professionnel non enseignant	s/o	68 510 341	3 136 490	-	-	0	71 646 832	8	
9	Personnel de soutien technique	s/o	38 581 419	1 675 300	-	-	0	40 256 719	9	
10	Personnel de soutien de bureau	s/o	39 196 144	703 679	-	-	-	39 899 822	10	
11	Personnel de métier et ouvrier	s/o	11 154 032	171 815	-	-	-	11 325 847	11	
12	Avantages sociaux (700)	Annexe 14	84 091 886	11 108 312	-	-	0	95 200 198	12	
13	TOTAL DES MASSES SALARIALES ET AVANTAGES SOCIAUX		492 225 040	69 541 047	\$	\$	\$	\$	561 766 087	13
14	Avantages sociaux futurs (704)	s/o	(7 040 400)	-	-	-	-	(7 040 400)	14	
15	Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	s/o	3 640 167	174 859	-	-	0	3 815 026	15	
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	s/o	1 069 484	0	-	-	0	1 069 484	16	
17	Stagiaires postdoctoraux (706)	s/o	323 421	7 764 364	-	-	0	8 087 785	17	
18	Formation et perfectionnement (710)	s/o	2 360 723	131 414	-	-	0	2 492 136	18	
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	s/o	7 326 380	12 062 606	-	-	0	19 388 987	19	
20	Bourses (735)	s/o	12 742 378	40 712 654	-	-	0	53 455 032	20	
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	s/o	30 806 061	29 429 427	0	0	0	60 235 489	21	
22	Fournitures et matériel (745)	s/o	14 320 971	22 676 454	-	-	0	36 997 425	22	
23	Coûts des marchandises vendues (755)	s/o	1 135 194	923 828	-	-	0	2 059 021	23	
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	s/o	36 658 546	40 151 836	0	-	0	76 810 382	24	
25	Volumes et périodiques (750)	s/o	4 366 476	31 607	-	-	0	4 398 083	25	
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	s/o	19 595 533	1 005 844	21 890	-	0	20 623 268	26	
27	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	s/o	8 787 349	989 784	-	-	0	9 777 133	27	
28	Location-exploitation (830)	s/o	7 248 494	2 152 757	-	-	0	9 401 251	28	
29	Transfert de coûts indirects (865)	s/o	-	9 567 468	-	-	-	9 567 468	29	
30	Pertes sur vente de placements (886)	s/o	0	0	0	0	0	\$	30	
31	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	Note 3 (annexe 20)	1 494 270	2 422 127	1 072 203	-	0	4 988 601	31	
32	Biens de nature non capitalisable (893)	Note 3 (annexe 20)	0	0	0	-	-	\$	32	
33	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	s/o	649 658	32 928	18 138 413	0	0	18 820 999	33	
34	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	s/o	0	0	0	0	0	\$	34	
35	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	s/o	-	-	0	-	-	\$	35	
36	Amortissement des immobilisations (890)	s/o	-	-	69 024 287	-	-	69 024 287	36	
37	Amortissements des autres éléments de l'actif (891)	s/o	-	-	52 632	-	-	52 632	37	
38	Autres charges (860, 870)	Annexe 10	1 382 183	42 643	0	480 399	92 855	1 998 080	38	
39	TOTAL DES AUTRES CHARGES		146 866 887	170 272 600	88 309 425	480 399	92 855	\$	406 022 167	39
40	Ventes internes (878)	s/o	(42 319 921)	89 982	-	-	0	(42 229 939)	40	
41	Gains et pertes latents (879)	s/o	3 132 237	0	0	0	0	3 132 237	41	
42	TOTAL AUTRES CHARGES AVANT ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES		107 679 203	170 362 582	88 309 425	480 399	92 855	\$	366 924 464	42
43	Éléments extraordinaires (880)	Annexe 13	8 597 184	0	0	0	0	8 597 184	43	
44	TOTAL DES CHARGES		608 501 427 \$	239 903 629 \$	88 309 425 \$	480 399 \$	92 855 \$	- \$	937 287 735 \$	44
45	EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES		48 977 636 \$	(1 232 907) \$	(896 565) \$	1 418 284 \$	380 510 \$	- \$	48 646 957 \$	45

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

	Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE	(187 646 418)	0	35 724 563	36 484 880	9 158 993		(106 277 982)	1
2	Redressement des années précédentes	Annexe 11 0	0	0	0	0		\$	2
3	Solde de fonds redressé	(187 646 418)	\$	35 724 563	36 484 880	9 158 993	\$	(106 277 982)	3
4	Produits de l'année	Annexes 1 et 3 657 479 062	238 670 721	87 412 860	1 898 683	473 365	0	985 934 692	4
5	Charges de l'année	Annexes 2 et 4 608 501 427	239 903 629	88 309 425	480 399	92 855	0	937 287 735	5
6	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	48 977 636	(1 232 907)	(896 565)	1 418 284	380 510	\$	48 646 957	6
7	Rééval. autres éléments afférents au régime de retraite et d'avantages complé. de retraite	s/o (12 042 700)	-	-	-	-		(12 042 700)	7
8	Apports reçus à titre de dotations	s/o						\$	8
9	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables	s/o						\$	9
10	Virements d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a 140 444	1 232 907	45 034 161	0	(80 000)		46 327 512	10
11	Virements vers d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a 44 928 096	0	0	1 399 416	0		46 327 512	11
12	Sous-total	(7 852 716)	(0)	44 137 596	18 868	300 510	\$	36 604 257	12
18	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	(195 499 134) \$	(0) \$	79 862 159 \$	36 503 748 \$	9 459 503 \$	- \$	(69 673 725) \$	18

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Université Laval
Produits par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2018

Annexe 1

	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
1	Droits de scolarité (401)	80 646 808	---	---	---	2 545 052	---	---		83 191 860	1	
2	Montants forfaitaires réglementés des étudiants étrangers (402)	---	---	---	12 346 595	---	---	---		12 346 595	2	
3	Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	---	---	---	2 358 689	---	---	---		2 358 689	3	
4	Montants forfaitaires supplémentaires des étudiants étrangers (404)	---	---	---	1 616 677	---	---	---		1 616 677	4	
5	Cotisations des étudiants (455)	---	---	---	---	---	10 391 919	---		10 391 919	5	
6	Admissions, inscriptions, amendes, frais de stage ou de supervision, etc. (450)	0	0	61 026	15 043 165	0	0	0	0	15 104 191	6	
7	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	705 329	0	0	0	19 850	0	0	0	725 179	7	
8	Total des produits provenant des étudiants	81 352 137	\$ 61 026	31 365 126	\$ 6 244 821	2 564 902	10 391 919	\$ 20 244 212	\$	125 735 111	8	
9	Subventions du Ministère (515)	---	---	0	435 774 557	---	3 379 400	---		439 153 957	9	
10	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	94 416	0	0	0	0	0	0	0	94 416	10	
11	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	11	
12	Autres produits et aides des gouvernements autres que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	12	
13	Total des subventions	94 416	\$	\$ 435 774 557	\$	\$	3 379 400	\$	\$	439 248 373	13	
14	Intérêts et dividendes (435)	---	---	---	4 610 809	0	0	0		4 610 809	14	
15	Intérêts sur les avances interfonds (440)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	15	
16	Produits provenant du fonds de dotation (445)	---	---	---	0	0	0	0	0	\$	16	
17	Produits provenant d'une fondation (446)	48 255	10 000	0	358 442	0	25 452	21 645	0	463 794	17	
18	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	71 454	7 067	0	6 266	0	138 133	0	0	222 920	18	
19	Gains sur vente de placement (526)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	19	
20	Recouvrement des coûts indirects (465)	0	485 734	0	8 738 674	0	0	0	0	9 224 409	20	
21	Ventes externes (460)	6 583 592	4 103 894	3 731 277	542 365	6 244 821	10 838 005	13 209 064	20 244 212	65 497 231	21	
22	Autres produits (466, 470)	2 720 730	134 967	0	9 599 311	0	21 406	0	0	12 476 415	22	
23	Total des produits autres	9 424 031	4 741 663	3 731 277	23 855 869	6 244 821	11 022 996	13 230 710	20 244 212	\$ 92 495 578	23	
24	TOTAL DES PRODUITS	90 870 584 \$	4 741 663 \$	3 792 304 \$	490 995 553 \$	6 244 821 \$	13 587 898 \$	27 002 029 \$	20 244 212 \$	- \$	657 479 062 \$	24

Université Laval
Charges par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2018

Annexe 2

	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
1	Masses salariales											1
2	Direction	25 889 920	596 306	2 872 240	7 834 190	1 764 744	186 800	1 229 585	463 378	40 837 163		2
3	Gérance	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	3
4	Enseignants-chercheurs	157 703 068	94 841	0	26 804	0	302 589	0	0	158 127 302		4
5	Chargés de cours	37 787 268	110 553	0	8 675	0	118 598	0	0	38 025 094		5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	3 220 623	1 038 711	390	116 425	0	2 141 043	0	0	6 517 191		6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	6 077 593	540 113	16 930	3 005	0	543 850	0	2 976	7 184 468		7
8	Personnel professionnel non enseignant	24 984 922	2 339 366	11 996 108	14 424 588	3 882 642	1 861 375	7 995 261	1 026 080	68 510 341		8
9	Personnel de soutien technique	16 915 546	1 077 968	6 620 052	4 848 754	4 120 443	762 010	3 418 339	818 308	38 581 419		9
10	Personnel de soutien de bureau	21 142 169	980 910	3 474 225	7 457 913	2 051 779	816 567	2 398 113	874 468	39 196 144		10
11	Personnel de métier et ouvrier	1 067 069	3 238	153 939	461 744	6 508 745	60 204	1 408 940	1 490 152	11 154 032		11
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	58 908 468	1 412 871	5 680 826	8 352 672	4 125 135	1 223 343	3 380 716	1 007 854	84 091 886		12
13	Total des masses salariales et des avantages sociaux	353 696 646	8 194 877	30 814 710	43 534 770	22 453 487	8 016 378	19 830 954	5 683 218	\$ 492 225 040		13
14	Avantages sociaux futurs (704)	---	---	---	---	---	---	---	(7 040 400)	(7 040 400)		14
15	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages	2 626 730	101 735	280 706	607 443	23 553	0	0	0	3 640 167		15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	1 069 484	0	0	0	0	0	0	0	1 069 484		16
17	Stagiaires Postdoctoraux (706)	135 438	126 081	0	2 806	0	59 096	0	0	323 421		17
18	Formation et perfectionnement (710)	1 181 357	9 036	46 608	1 070 815	27 476	9 577	15 396	458	2 360 723		18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	3 707 651	925 100	74 067	557 292	32 255	1 679 467	333 590	16 959	7 326 380		19
20	Bourses (735)	6 937 647	1 606 128	600	1 000	0	359 604	3 837 398	0	12 742 378		20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	11 684 459	1 176 683	540 671	12 383 234	292 138	1 962 519	2 726 960	39 397	30 806 061		21
22	Fournitures et matériel (745)	3 863 673	413 160	764 709	1 172 657	3 259 726	2 679 657	577 393	1 589 995	14 320 971		22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	306 475	0	271 233	0	(18 135)	0	86 329	489 292	1 135 194		23
24	Frais de services (760, 765, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	7 426 664	3 555 343	1 587 583	6 667 238	10 638 768	2 858 266	1 418 486	2 506 198	36 658 546		24
25	Volumes et périodiques (750)	95 388	16 961	4 140 892	42 859	5 292	54 465	8 902	1 717	4 366 476		25
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	639 669	226 979	1 121 015	215 469	12 532 967	477 333	1 016 297	3 365 805	19 595 533		26
27	Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	311 819	42 557	8 596	152 641	3 840 929	202 748	1 891 446	2 336 613	8 787 349		27
28	Location-exploitation (830)	585 260	62 488	4 806 537	243 036	559 793	217 738	114 528	659 113	7 248 494		28
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	29
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	880 107	98 436	(832 801)	202 363	336 215	405 616	195 501	208 833	1 494 270		30
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	31
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	79 265	1 246	26 277	99 873	(5 799)	43 650	104 881	300 264	649 658		32
33	Intérêts relatifs aux avances interfonctions (855)	0	0	0	0	0	0	0	0			33
34	Autres charges (860, 870)	8 200	177	(15 232)	1 058 664	525	243 585	(15 825)	102 090	1 382 183		34
35	Total des charges autres	41 539 288	8 362 109	12 821 460	24 477 391	31 525 703	11 253 320	12 311 281	11 616 735	(7 040 400)		35
36	Virements interfonctions (877)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	36
37	Ventes internes (878)	(3 045 720)	(3 169 457)	(2 537 474)	(7 384 767)	(9 002 052)	(7 263 024)	(6 324 925)	(3 592 501)	(42 319 921)		37
38	Gains et pertes latents (879)	0	0	0	3 132 237	0	0	0	0	3 132 237		38
39	Total avant éléments extraordinaires	392 190 213	13 387 529	41 098 697	63 759 631	44 977 138	12 006 674	25 817 310	13 707 451	(7 040 400)		39
40	Éléments extraordinaires (880)	7 185 287	0	0	1 411 897	0	0	0	0	8 597 184		40
41	TOTAL DES CHARGES	399 375 501 \$	13 387 529 \$	41 098 697 \$	65 171 528 \$	44 977 138 \$	12 006 674 \$	25 817 310 \$	13 707 451 \$	(7 040 400) \$		41

Université Laval
Produits par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2018

Annexe 3

		Enseignement	Recherche	Soutien enseignement recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1	Subvention du Ministère (515)	0	0	0	0	0	5 223 600	6 731 734	0		11 955 334	1
2	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	128 000	42 424 571	0	(1 041)	0	1 561 849	113 518	0		44 226 896	2
3	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	0	111 964 367	0	1 742 982	0	3 713 641	7 545 568	0		124 966 558	3
4	Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	5 616	18 667 399	0	0	0	4 831 226	576 271	0		24 080 512	4
5	Total des subventions	133 616	173 056 337	\$	1 741 941	\$	15 330 315	14 967 091	\$	\$	205 229 300	5
6	Intérêts et de dividendes (435)	0	891 191	0	0	0	0	0	0		891 191	6
7	Intérêts sur les avances interfonds (440)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	7
8	Produits provenant du fonds de dotation (445)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	8
9	Produits provenant d'une fondation (446)	1 940 858	9 636 703	20 324	0	0	2 910 582	4 386 608	0		18 895 075	9
10	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	40 502	41 697 321	1 500	8 663	0	1 005 731	1 402 295	0		44 156 012	10
11	Gains sur vente de placements (526)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	11
12	Ventes externes (460)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	12
14	Autres produits (466, 470)	0	(30 039 113)	0	(55 514)	0	(312 856)	(93 374)	0		(30 500 856)	14
15	Total des produits autres	1 981 360	22 186 102	21 824	(46 851)	\$	3 603 457	5 695 529	\$	\$	33 441 422	15
16	TOTAL DES PRODUITS	2 114 976 \$	195 242 439 \$	21 824 \$	1 695 090 \$	- \$	18 933 772 \$	20 662 620 \$	- \$	- \$	238 670 721 \$	16

Université Laval
Charges par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2018

	Enseignement	Recherche	Soutien enseignement recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
1	Masses salariales										1	
2	Direction	0	698 199	0	0	118 130	0	0		816 329	2	
3	Gérance	0	0	0	0	0	0	0		\$	3	
4	Enseignants-chercheurs	1 089 135	20 915 609	0	0	560 356	23 270	0		22 588 370	4	
5	Chargés de cours	0	106 807	0	0	42 941	13 284	0		163 032	5	
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	63 637	19 052 836	5 612	0	424 994	32 806	0		19 579 885	6	
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	109 088	8 975 364	0	0	462 286	51 096	0		9 597 834	7	
8	Personnel professionnel non enseignant	24 595	1 262 039	0	0	1 269 262	580 594	0		3 136 490	8	
9	Personnel de soutien technique	1 339	1 190 391	0	0	182 917	300 652	0		1 675 300	9	
10	Personnel de soutien de bureau	4 933	577 545	0	0	119 336	1 865	0		703 679	10	
11	Personnel de métier et ouvrier	0	1 706	0	0	170 109	0	0		171 815	11	
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	244 372	10 044 497	600	0	621 904	196 939	0		11 108 312	12	
13	Total des masses salariales et des avantages sociaux	1 537 100	62 824 993	6 213	\$	3 972 235	1 200 506	\$	\$	69 541 047	13	
14	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	0	173 417	0	0	16 033	(14 591)	0		174 859	14	
15	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	0	0	0	0	0	0	0		\$	15	
16	Stagiaires postdoctoraux (706)	8 071	7 167 716	0	0	60 687	527 891	0		7 764 364	16	
17	Formation et perfectionnement (710)	274	31 046	1 000	0	96 336	2 758	0		131 414	17	
18	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	47 625	10 199 346	1 000	18 435	1 591 720	204 479	0		12 062 606	18	
19	Bourses (735)	30 750	23 847 683	0	0	1 141 884	15 692 337	0		40 712 654	19	
20	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	202 697	24 996 469	0	2 154 669	1 758 464	317 129	0		29 429 427	20	
21	Fournitures et matériel (745)	13 227	21 895 216	377	17 675	672 663	77 297	0		22 676 454	21	
22	Coûts des marchandises vendues (755)	0	893 977	0	0	29 850	0	0		923 828	22	
23	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	30 709	31 513 208	45 406	32 236	8 220 213	310 065	0		40 151 836	23	
24	Volumes et périodiques (750)	660	25 177	0	0	3 939	1 831	0		31 607	24	
25	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	0	956 580	1 443	0	47 821	0	0		1 005 844	25	
26	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	1 972	658 392	0	350	332 071	(3 001)	0		989 784	26	
27	Location exploitation (830)	994	1 684 392	0	20 954	445 121	1 295	0		2 152 757	27	
28	Transfert de coûts indirects (865)	(592)	9 085 137	0	0	479 623	3 300	0		9 567 468	28	
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0		\$	29	
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	8 644	2 263 283	594	4 833	109 887	34 887	0		2 422 127	30	
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0		\$	31	
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	(35)	(3 314)	0	0	36 237	39	0		32 928	32	
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0		\$	33	
34	Autres charges (860, 870)	0	59 333	0	0	(10 683)	(6 008)	0		42 643	34	
35	Total des charges autres	344 995	135 447 058	49 821	2 249 151	\$	15 031 866	17 149 708	\$	\$	170 272 600	35
36	Virements interfonctions (877)	0	0	0	0	0	0	0		\$	36	
37	Ventes internes (878)	23	61 515	0	0	31 387	(2 944)	0		89 982	37	
38	Gains et pertes latents (879)	0	0	0	0	0	0	0		\$	38	
39	Total avant éléments extraordinaires	345 019	135 508 573	49 821	2 249 151	\$	15 063 253	17 146 765	\$	\$	170 362 582	39
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0		\$	40	
41	TOTAL DES CHARGES	1 882 119 \$	198 333 566 \$	56 034 \$	2 249 151 \$	- \$	19 035 488 \$	18 347 271 \$	- \$	- \$	239 903 629 \$	41

SECTION 3 : RAPPORT SUR LA PERFORMANCE

- 3.1 Taux de réussite et durée moyenne des études
 - 3.1.1 Au baccalauréat
 - 3.1.2 À la maîtrise
 - 3.1.3 Au doctorat
- 3.2 Appui à la réussite étudiante
- 3.3 Reddition de compte - Plan pour la réussite en enseignement supérieur
- 3.4 Sommaire des activités de recherche
 - 3.4.1 : Fonds de recherche en millions de dollars
 - 3.4.2 : Fonds de recherche selon la source de financement

Tableau 3.1.1 : Taux de réussite et durée moyenne des études au baccalauréat

Nom de l'établissement : Université Laval

Date : 10 octobre 2018

I. Éléments d'information

II. Observations et prévisions

III. Remarques

INDICATEURS	Unité	Formation de la cohorte des personnes nouvellement inscrites au trimestre d'automne												
		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015		2016
Persévérance après 1 an	%	86,2%	88,0%	87,7%	88,4%	89,5%	90,1%	90,7%	90,6%	90,1%	89,4%	89,3%	89,7%	Uniquement étudiants à temps plein
Diplomation par secteur au baccalauréat														Observation de la diplomation après 6 ans, étudiants à temps plein uniquement
Santé	%	91,1%	93,2%	91,5%	91,6%	89,3%	89,9%	91,1%						
Sciences pures et appliquées	%	76,9%	80,0%	77,7%	80,1%	78,7%	78,7%	78,3%						
Sciences sociales	%	73,8%	76,0%	75,2%	77,2%	79,5%	79,7%	77,4%						
Éducation	%	71,9%	79,0%	77,7%	72,3%	70,3%	71,9%	76,0%						
Droit	%	83,1%	85,6%	88,4%	91,3%	89,1%	87,3%	93,8%						
Arts, lettres et sciences humaines	%	70,2%	70,8%	67,9%	68,5%	68,5%	73,0%	69,8%						
Administration	%	76,1%	78,4%	80,8%	86,0%	84,5%	84,0%	82,5%						
Tous les secteurs	%	76,6%	79,2%	78,0%	78,9%	78,5%	79,5%	79,6%						
Durée des études par secteur disciplinaire au baccalauréat														
Santé	Année	3,8	3,7	3,7	3,7	3,7	3,7	3,7						Durée des études exprimée en année
Sciences pures et appliquées	Année	3,7	3,6	3,7	3,7	3,7	3,7	3,7						
Sciences sociales	Année	3,3	3,3	3,3	3,2	3,2	3,3	3,4						Notez que les secteurs de la santé, de l'éducation et des sciences pures et appliquées offrent plusieurs programmes de baccalauréat qui nécessitent normalement 4 années d'études
Éducation	Année	3,7	3,8	3,8	3,8	3,8	3,7	3,8						
Droit	Année	3,2	3,1	3,3	3,0	3,1	3,1	3,0						
Arts, lettres et sciences humaines	Année	3,4	3,4	3,4	3,4	3,5	3,4	3,4						
Administration	Année	3,4	3,4	3,3	3,3	3,3	3,1	3,2						
Tous les secteurs	Année	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5						

Tableau 3.1.2 : Taux de réussite et durée moyenne des études à la maîtrise

Nom de l'établissement : Université Laval

Date : 10 octobre 2018

I. Éléments d'information

II. Observations et prévisions

III. Remarques

INDICATEURS	Formation de la cohorte des personnes nouvellement inscrites au trimestre d'automne												2016		
	Unité	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015			
Diplomation par secteur à la maîtrise															Observation de la diplomation après 6 ans, étudiants à temps plein et temps partiel
Santé	%	80,8%	75,4%	79,2%	83,8%	82,3%	80,7%	84,1%							
Sciences pures et appliquées	%	74,7%	67,8%	71,2%	76,4%	72,3%	81,5%	67,7%							
Sciences sociales	%	62,9%	69,6%	63,1%	71,8%	65,6%	67,9%	62,6%							
Éducation	%	66,1%	64,3%	68,7%	70,9%	67,0%	71,1%	73,9%							
Droit	%	60,0%	52,2%	33,3%	50,0%	34,4%	52,3%	44,7%							
Arts, lettres et sciences humaines	%	70,1%	80,0%	76,5%	69,0%	69,5%	72,1%	73,1%							
Administration	%	71,3%	72,5%	68,3%	76,0%	72,9%	73,8%	64,7%							
Tous les secteurs	%	70,8%	72,3%	71,0%	73,9%	70,8%	73,4%	70,2%							
Durée des études par secteur disciplinaire à la maîtrise															
Santé	Année	2,9	3,0	2,7	2,8	2,9	2,8	2,1							Durée des études exprimée en année
Sciences pures et appliquées	Année	3,0	3,2	3,0	2,9	3,1	2,9	2,8							
Sciences sociales	Année	3,2	3,2	3,5	3,3	3,3	3,4	3,3							
Éducation	Année	3,0	3,0	3,2	3,0	3,1	2,7	2,7							
Droit	Année	3,4	3,5	3,3	2,9	2,8	2,8	3,1							
Arts, lettres et sciences humaines	Année	2,8	2,8	2,6	2,6	2,6	2,8	2,6							
Administration	Année	2,7	2,7	2,8	2,9	2,7	2,7	2,8							
Tous les secteurs	Année	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	2,8	2,7							

3.2 APPUI À LA RÉUSSITE ÉTUDIANTE

Par sa nouvelle planification stratégique 2017-2022 adoptée en février 2018, l'Université Laval s'est engagée à enrichir l'expérience étudiante. Elle s'est également engagée à accompagner et épauler les apprenantes et les apprenants, et ce, dans un milieu inclusif et égalitaire où le respect et la tolérance s'érigent contre toute forme de harcèlement et de violences à caractère sexuel. Ce faisant, les membres de la communauté universitaire se sont mobilisés au cours de la dernière année autour de projets phares en vue de remplir ces engagements envers les étudiantes et étudiants. En voici les grandes lignes :

Bonifier les mesures d'appui à l'équité, à la diversité et à l'inclusion

Par l'adoption à l'hiver 2018 d'une politique institutionnelle de soutien aux étudiantes et étudiants en situation de handicap entièrement révisée, l'Université a réitéré son engagement à mettre en place des moyens pour assurer un traitement juste et équitable pour les étudiantes et étudiants en situation de handicap et atténuer les obstacles susceptibles de gêner leur pleine participation, tant aux études universitaires qu'à la vie communautaire.

L'approche pédagogique inclusive

Depuis bientôt 2 ans, l'Université Laval, par le biais du Bureau de soutien à l'enseignement, développe un ensemble de ressources portant sur l'approche pédagogique inclusive : ressources pédagogiques, ateliers de formation, programme d'aide financière et diffusion de vidéos (partage de pratiques). Au cours de la dernière année, les ressources mises à la disposition des enseignants ont été bonifiées de manière significative afin de répondre aux besoins croissants. Par l'approche inclusive, l'Université mise sur la diversification des méthodes d'enseignement et d'évaluation afin de répondre aux besoins et aux styles d'apprentissages variés des étudiants. En favorisant l'approche inclusive, l'Université promeut l'égalité d'accès et l'équité dans la réussite. Pour les étudiants, l'approche inclusive permet une augmentation de l'autonomie et de l'engagement, une diminution du stress relié aux demandes d'accommodements et une augmentation de la motivation. Enfin, les principes de l'approche inclusive favorisent la réussite pour tous les étudiants, sans stigmatiser.

Adapter nos règlements et nos politiques à la réalité des étudiants parents

Considérant que la population étudiante de l'Université Laval inclut une proportion significative et toujours grandissante d'étudiantes et d'étudiants parents qui doivent concilier les études et les obligations parentales dans le cadre de leur projet de formation, l'Université a élaboré un projet de politique institutionnelle relative aux étudiantes et étudiants parents. L'Université Laval vise ainsi à mettre en place des moyens et un environnement académique et physique favorisant la réussite de ces étudiantes et étudiants. Cette politique vise à soutenir leur réussite scolaire et à développer un cadre de vie universitaire plus propice pour eux. Le projet de politique actuellement en phase de consultation sera soumis au Conseil d'administration à l'automne 2018.

Bâtir un environnement respectueux et sécuritaire, exempt de harcèlement et de violences à caractère sexuel

Reconnaissant qu'il est de la responsabilité de l'Université d'offrir aux étudiantes et étudiants un environnement sain et propice à la réussite de leur formation, l'Université a réalisé une importante démarche d'élaboration d'une politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel à l'Université Laval. Cette importante démarche s'est inscrite dans l'objectif de bonifier notre stratégie visant à prévenir et à contrer le harcèlement et les violences à caractère sexuel et à soutenir la prévention et la lutte contre le harcèlement et les violences à caractère sexuel. L'Université s'est par ailleurs engagée à rendre l'expérience étudiante distinctive et mémorable et à célébrer la diversité sous toutes ses formes; la politique vise également cet objectif. Le projet de politique actuellement en phase de consultation sera soumis au Conseil d'administration à l'automne 2018.

Accueillir, intégrer et soutenir les étudiants étrangers dans leur réussite

De nombreuses activités permettent d'accueillir, d'intégrer et de soutenir les étudiants étrangers dans leur réussite. Environ 15 % de nos nouvelles étudiantes et nouveaux étudiants sont étrangers. Dès leur arrivée, une

navette entre l'aéroport international Jean-Lesage et l'Université Laval se met en place du 23 août au 31 août pour les accueillir à Québec.

À l'UL, lors de la rentrée, se tient un Salon d'accueil pour les étudiantes et étudiants étrangers du 15 août au 7 septembre. Un programme de jumelage est également offert aux étudiantes et étudiants étrangers pour faciliter la transition. De plus, le Bureau de la vie étudiante leur remet un guide pratique dans lequel des informations utiles sur le logement, le déplacement, les soins de santé, les ressources et services aux étudiants et bien d'autres sont présentées. Les facultés tiennent elles aussi des activités d'accueil et d'intégration pour leurs étudiantes et étudiants étrangers. En novembre se déroule l'Opération Comment ça va. Elle est réalisée par des étudiantes et étudiants et consiste à prendre contact avec chacun d'entre eux et à offrir un soutien au besoin.

Parce que l'on connaît les difficultés liées à la demande d'un permis d'étude, l'UL a élaboré une vidéo, en français et en anglais, qui consiste à informer les étudiantes et étudiants sur toutes les modalités de demande d'un permis d'étude.

En réponse au besoin croissant de soutien à l'apprentissage du français exprimé par les étudiants anglophones et allophones des cycles supérieurs, l'Université offre depuis l'automne 2017 les ateliers « Rêver en français ». Ces ateliers ont pour but de permettre à ces étudiants de mieux s'intégrer dans la communauté universitaire francophone, autant en tant qu'étudiant-chercheur, auxiliaire d'enseignement ou auxiliaire de recherche. Par ce projet, l'apprentissage du français langue seconde est plus accessible aux étudiants, grâce à un horaire moins contraignant et des bourses qui viennent atténuer les coûts d'inscription. Rêver en français s'appuie sur les compétences acquises par les finissants du programme de baccalauréat en enseignement du français langue seconde de l'Université Laval, lesquels assurent l'animation des ateliers. Ces finissants sont accompagnés par des étudiants inscrits aux études supérieures en didactique des langues secondes.

En complément, de nombreuses **initiatives porteuses** en matière d'appui à la réussite étudiante ont continué d'avoir cours ou ont été renforcées en 2017-2018. Nommons à titre d'exemple :

- Le tutorat par les pairs
- La semaine du mieux-être
- Les formations développées en appui à la réussite par la Bibliothèque de l'Université
- Les ateliers et conférences regroupés sous l'intitulé « Les clés de la réussite »
- Les formations interactives en ligne visant à fournir aux étudiants des moyens concrets pour atteindre leurs objectifs scolaires, professionnels et personnels
- Le service de soutien aux études et à l'apprentissage visant la détection précoce des étudiants en difficulté
- La poursuite des efforts de développement de nouveaux cours et programmes à distance en réponse à la demande de souplesse des horaires de la part des étudiants; portant leur nombre à près de 1000 cours en ligne et plus de 100 programmes à distance
- L'offre importante de formations en pédagogie offertes aux enseignants par le Bureau du soutien à l'enseignement (interaction avec les étudiants, nouvelles technologies, classe virtuelle et autres)
- Afin de favoriser la réussite étudiante et permettre aux étudiantes et étudiants une occasion parfois unique d'échanger avec une chercheuse ou un chercheur d'une autre université, l'UL a pris la décision de financer à nouveau la présence d'évaluateurs externes lors des soutenances de thèse.
- Les travaux d'aménagement de La Centrale – Espace entrepreneurial qui deviendra le lieu interactif d'idéation, d'incubation et d'accélération par excellence pour les étudiants qui souhaitent un appui dans leur démarche entrepreneuriale

PLAN D'ACTION TRIENNAL FAISANT ÉTAT DES MESURES POUR LA RÉUSSITE EN ÉDUCATION ET EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019

SOUTIEN À L'ATTEINTE DE L'EXCELLENCE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR		Mesures	2016-2017	Reddition comptes 2016-2017	2017-2018	Reddition comptes 2017-2018	2018-2019	Maintien	Développement
Dépistage précoce des étudiants à risque		1							
- Système de détection précoce des étudiants en difficulté			200 000 \$	19 213 \$	150 000 \$	154 965 \$	150 000 \$		x
Mesures de tutorat-mentorat		2							
- Mesures de tutorat-mentorat			80 000 \$	82 403 \$	80 000 \$	81 631 \$	80 000 \$	x	
Favoriser la conciliation travail-études et soutien technopédagogique		3							
- Formation à distance – plateforme d'examens à distance sécurisée			- \$	- \$	150 000 \$	136 664 \$	100 000 \$		x
- Formation à distance – développement de cours			537 000 \$	509 488 \$	537 000 \$	532 632 \$	537 000 \$	x	x
- Soutien au développement de cours à distance (PADP)			500 000 \$	440 246 \$	500 000 \$	481 885 \$	500 000 \$	x	x
- Intégration des sites de cours à "Mon portail"			338 000 \$	472 158 \$	650 000 \$	628 665 \$	650 000 \$		x
<i>sous-total</i>			1 375 000 \$	1 421 892 \$	1 837 000 \$	1 779 846 \$	1 787 000 \$		
Encourager les saines habitudes de vie et une meilleure santé globale des étudiants		4							
- Mon équilibre UL			45 000 \$	44 914 \$	45 000 \$	49 430 \$	45 000 \$	x	
Soutenir les étudiants dans leurs projets entrepreneuriaux		5							
- Soutien à l'entrepreneuriat			38 000 \$	38 000 \$	38 000 \$	38 000 \$	38 000 \$	x	
TOTAL SOUTIEN À L'EXCELLENCE			1 738 000 \$	1 606 422 \$	2 150 000 \$	2 103 872 \$	2 100 000 \$		
ADÉQUATION FORMATION - EMPLOI			2016-2017	Reddition comptes 2016-2017	2017-2018	Reddition comptes 2017-2018	2018-2019		
- CUA : partenaire de l'offre de formation			180 000 \$	148 413 \$	180 000 \$	78 360 \$	180 000 \$	x	
- Pôle des Basses-Laurentides			100 000 \$	139 880 \$	100 000 \$	105 610 \$	100 000 \$	x	
TOTAL			280 000 \$	288 293 \$	280 000 \$	183 970 \$	280 000 \$		
MOBILITÉ ÉTUDIANTE ET RÉTENTION D'ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX			2016-2017	Reddition comptes 2016-2017	2017-2018	Reddition comptes 2017-2018	2018-2019		
- Bourses d'admission au doctorat			700 000 \$	711 533 \$	700 000 \$	645 000 \$	700 000 \$	x	
- Bourses de 2e cycle pour les étudiants étrangers			300 000 \$	304 500 \$	300 000 \$	469 000 \$	300 000 \$	x	
TOTAL			1 000 000 \$	1 016 033 \$	1 000 000 \$	1 114 000 \$	1 000 000 \$		
TOTAL PLAN			3 018 000 \$	2 910 748 \$	3 430 000 \$	3 401 842 \$	3 380 000 \$		
MISE À JOUR ÉCONOMIQUE D'OCTOBRE 2016									
Recrutement et rétention des étudiants étrangers		Mesures	2016-2017	Reddition comptes 2016-2017	2017-2018	Reddition comptes 2017-2018	2018-2019	Maintien	Développement
Bonification de l'offre de formation de francisation pour les étudiants étrangers									
- Ateliers d'intégration et de conversation en français			85 000 \$		50 000 \$	135 000 \$			x
- Bonification du service de soutien à la rédaction et de consultation en français écrit			15 000 \$			15 000 \$			x
- Bourses de francisation pour des cours crédités			50 000 \$		50 000 \$	100 000 \$			x
TOTAL			150 000 \$	- \$	100 000 \$	250 000 \$	- \$		

3.4 SOMMAIRE DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE

L'Université Laval à la conquête du savoir

L'Université Laval préconise une formation enracinée dans la recherche fondamentale, appliquée et clinique et encourage ses étudiants de tous les cycles à s'insérer activement dans les équipes et les centres de recherche.

Avec ses 17 facultés et un vaste réseau de centres hospitaliers affiliés, l'Université Laval compte quelque 1 600 professeurs de toutes disciplines dont la réputation enviable et la qualité de leurs travaux de recherche positionnent notre institution parmi les meilleures universités canadiennes.

En effet, selon les dernières données disponibles sur le financement de la recherche, l'Université Laval, avec 357 millions de dollars en fonds de recherche, occupe le 8e rang parmi les 50 premières universités de recherche au Canada.

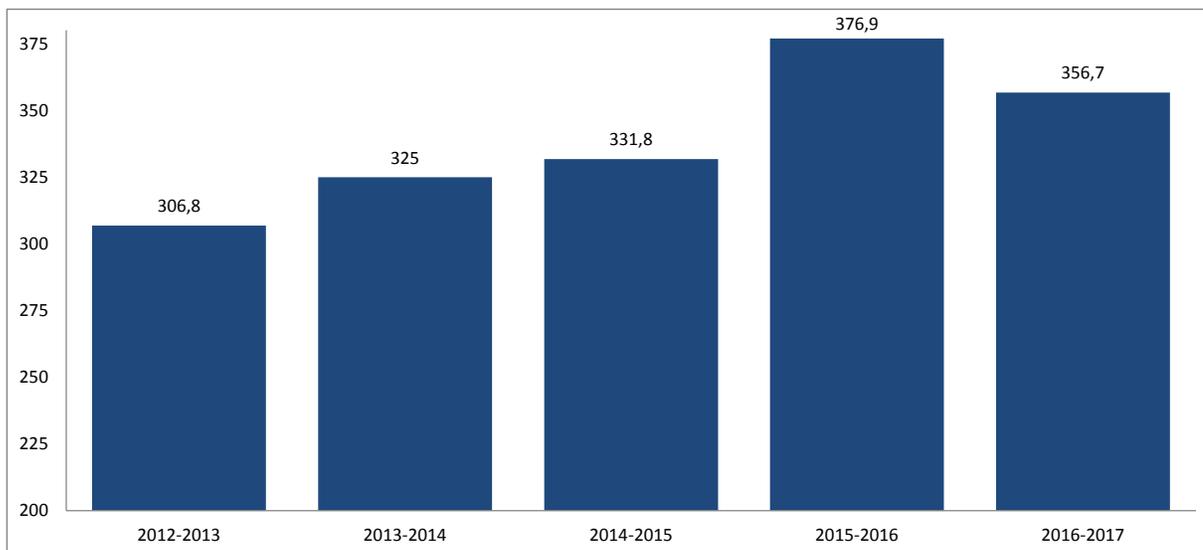
L'Université Laval est l'hôte d'ArcticNet, qui représente à ce jour le plus important engagement du Canada pour explorer et étudier les changements qui opèrent dans l'Arctique. De plus, l'Université Laval est l'institution au Canada qui compte le plus grand nombre de chaires d'excellence en recherche du Canada. Ces quatre chaires d'excellence portent sur la télédétection de la nouvelle frontière arctique du Canada, l'innovation en photonique, la neurophotonique, et l'axe microbiome-endocannabinoïdome dans la santé métabolique. L'Université Laval détient également 82 Chaires de recherche du Canada.

L'Université Laval se classe parmi l'élite internationale dans plusieurs domaines de recherche clés, notamment en optique, photonique et laser, en chimie des polymères, en sciences bioalimentaires et en agriculture. L'Université Laval est également reconnue comme chef de file en persévérance et réussite scolaire, en droit international, en génomique, en économie, dans les technologies du son et de l'image, ainsi que dans plusieurs domaines liés à la santé comme en témoigne de nombreux travaux de premier plan portant sur l'obésité et les maladies cardiométaboliques, les neurosciences, l'infectiologie et l'immunologie, l'oncologie, la médecine régénératrice et la médecine sociale et préventive. L'Université Laval est également à l'avant-plan de domaines émergents porteurs à l'interface des disciplines traditionnelles comme la neurophotonique et les sciences nordiques.

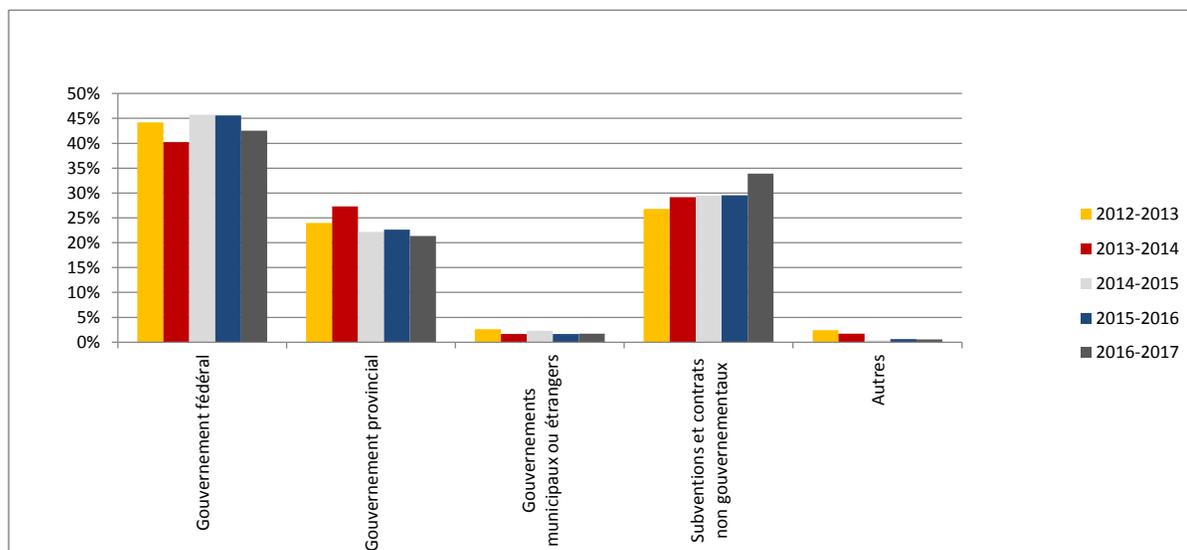
D'ailleurs, l'Université Laval a décroché la plus importante subvention de recherche de son histoire pour sa vaste stratégie de recherche Sentinelle Nord en récoltant pas moins de 98 millions \$ de l'enveloppe de 350 millions \$ du premier appel à projet du programme fédéral Apogée Canada. Sentinelle Nord est une démarche de recherche novatrice et rassembleuse qui s'appuie sur une convergence de domaines de recherche stratégiques dans lesquels l'Université assume un leadership national et international depuis de nombreuses années : les sciences de l'Arctique, l'optique-photonique, la santé cardiométabolique et la santé mentale. »

L'Université Laval doit sa haute performance à des chercheurs chevronnés qui multiplient les découvertes et qui s'impliquent dans leur communauté scientifique tant au niveau national qu'international.

3.4.1 : Fonds de recherche en millions de dollars



3.4.2 : Fonds de recherche selon la source de revenus



Source : Données financières déclarées annuellement par l'Université Laval à l'intention de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU) et de Statistique Canada.

SECTION 4 : PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

- Oser, inspirer, entreprendre – Ensemble l'avenir
Document synthèse de la planification stratégique 2017-2022

OSER INSPIRER ENTREPRENDRE ENSEMBLE L'AVENIR

Planification stratégique
2017-2022

Mission | Vision | Valeurs

Pour répondre aux défis émergents de la société et aux attentes étudiantes et de recherche, l'Université Laval a entrepris en 2018 une refonte de sa mission, de sa vision et de ses valeurs. Une démarche pour engager et mobiliser toute la communauté universitaire dans la quête et la transmission du savoir et pour construire un milieu de vie, d'études, de recherche et de travail à la hauteur de ses aspirations.

Mission

Animée d'une profonde culture de développement durable, l'Université Laval forme des générations étudiantes engagées et créatrices, des citoyens et citoyennes de premier plan, des scientifiques et des leaders en entrepreneuriat exerçant une influence marquée sur l'évolution des sociétés. Ouverte sur le monde et chef de file dans la francophonie, l'Université Laval vise l'excellence en enseignement et en recherche. Référence pour ses partenaires autant que source d'inspiration, elle rassemble les forces du changement – au cœur de l'effervescence universitaire de la ville de Québec.

Vision

Une communauté mobilisée pour offrir une expérience étudiante unique et pour faire émerger une culture scientifique audacieuse et ouverte, ancrée dans les défis mondiaux et résolument interdisciplinaire. Une université humaniste, investie dans le rayonnement des arts et engagée à former une relève embrassant avec conviction les grands enjeux de société.

Valeurs

Avec sensibilité, au regard de la diversité des personnes, des savoirs et des modes de pensée, l'Université Laval poursuit sa mission d'enseignement et de recherche en mettant en pratique les valeurs suivantes :

- la responsabilité
- le respect
- le courage
- l'intégrité
- l'inclusion
- la solidarité



UNIVERSITÉ
LAVAL

AXE 1 – Expérience

L'Université Laval rendra l'expérience étudiante distinctive et mémorable, en symbiose avec les nouvelles technologies et enrichie par l'expérimentation. Plus de projets, de stages, de simulations et d'explorations issus de partenariats et de la recherche : un écosystème complet pour décupler le développement de compétences.

Objectif 1.1 : Enrichir l'expérience étudiante

- **Action 1.1.1** : Systématiser la formation par l'expérience
- **Action 1.1.2** : Améliorer l'offre de formation
- **Action 1.1.3** : Bonifier l'environnement de formation physique et virtuel

Objectif 1.2 : Intensifier l'internationalisation

- **Action 1.2.1** : Recruter à l'international et attirer les meilleurs étudiantes et étudiants étrangers avec les partenaires de la grande région de Québec
- **Action 1.2.2** : Accueillir, intégrer et soutenir les étudiantes et étudiants étrangers dans leur réussite
- **Action 1.2.3** : Soutenir l'internationalisation des cursus et la mobilité internationale
- **Action 1.2.4** : Développer des collaborations internationales structurantes en recherche

Objectif 1.3 : Attirer et accompagner les personnes dans leurs apprentissages tout au long de la vie

- **Action 1.3.1** : Accroître l'offre de formation tout au long de la vie pour répondre aux besoins changeants du marché de l'emploi et aux besoins professionnels, culturels et citoyens des personnes

Objectif 1.4 : Se transformer par le numérique

- **Action 1.4.1** : Élaborer et implanter le plan numérique
- **Action 1.4.2** : Assumer notre leadership numérique

Objectif 1.5 : Soutenir l'équité, la diversité et l'inclusion

- **Action 1.5.1** : Développer le vivre-ensemble
- **Action 1.5.2** : Bonifier les mesures d'appui à l'équité, à la diversité et à l'inclusion
- **Action 1.5.3** : Bâtir un environnement respectueux et sécuritaire, exempt de harcèlement et de violences à caractère sexuel
- **Action 1.5.4** : Faciliter la gestion des plaintes et des dénonciations ainsi que la résolution de conflits

AXE 2 – Engagement

L'engagement envers la société et le milieu colorera toutes les expériences à l'Université Laval. Les membres de sa communauté seront conviés à répondre aux grands enjeux de société, qu'ils se déroulent dans le quartier voisin ou dans un pays en développement. Ancrés dans l'engagement citoyen, ces ambassadrices et ambassadeurs de l'Université Laval contribueront plus que jamais à la société.

Objectif 2.1 : S'engager pour le mieux-être de la société

- **Action 2.1.1** : Créer les Chantiers d'avenir : solutions interdisciplinaires aux grands défis de société
- **Action 2.1.2** : Prendre part aux débats et aborder les enjeux sociaux
- **Action 2.1.3** : Établir un institut de renommée mondiale en recherche nordique

Objectif 2.2 : Transformer le campus en laboratoire vivant et en vitrine de l'innovation

- **Action 2.2.1** : Valoriser plus efficacement les innovations en recherche et en création
- **Action 2.2.2** : Développer le plein potentiel des entités et des infrastructures de recherche
- **Action 2.2.3** : Favoriser la science ouverte et soutenir la recherche fondamentale

Objectif 2.3 : Entretenir des partenariats solides et durables

- **Action 2.3.1** : Développer et entretenir des alliances porteuses avec les partenaires externes
- **Action 2.3.2** : Participer activement à la croissance de la grande région de Québec
- **Action 2.3.3** : Développer la formation destinée aux Premières Nations dans une perspective de réconciliation

Objectif 2.4 : Promouvoir la santé et le développement durables

- **Action 2.4.1** : Engager une vaste réflexion sur la santé durable
- **Action 2.4.2** : Accroître la performance en recherche et en innovation avec l'Alliance santé Québec
- **Action 2.4.3** : Rendre disponible, en misant sur notre leadership numérique, la plateforme collaborative de recherche et d'intervention en santé durable PULSAR
- **Action 2.4.4** : Accroître notre leadership en développement durable, notamment en promouvant la mobilité durable

Objectif 2.5 : Soutenir l'entrepreneuriat responsable

- **Action 2.5.1** : Positionner l'Université en entrepreneuriat responsable
- **Action 2.5.2** : Mettre sur pied un Espace entrepreneurial
- **Action 2.5.3** : Multiplier les stages et formations pratiques en entreprise pour les étudiantes et étudiants

Objectif 2.6 : Valoriser l'entraide, la solidarité ainsi que l'action humanitaire et communautaire

- **Action 2.6.1** : Encourager la coopération ainsi que l'engagement humanitaire et communautaire

Objectif 2.7 : Devenir un laboratoire d'innovation philanthropique

- **Action 2.7.1** : Développer une culture philanthropique
- **Action 2.7.2** : Cultiver le sentiment d'appartenance dans la communauté universitaire et auprès de l'ensemble des diplômés

AXE 3 – Excellence

Efficace, moderne et transparente. L'Université Laval poursuit l'excellence dans toutes les facettes de la réalisation de sa mission, de sa gestion et de son administration. En fondant son action sur des réseaux et des pratiques collaboratives, elle mettra en commun ses outils les plus performants pour rendre son administration la plus efficace possible.

Objectif 3.1 : Travailler en réseau plutôt qu'en silo

- **Action 3.1.1** : Mettre en place des services mutualisés au sein de l'Université et avec d'autres organisations
- **Action 3.1.2** : Transformer l'enseignement et la recherche en renforçant la collaboration interdisciplinaire

Objectif 3.2 : Attirer les meilleurs talents

- **Action 3.2.1** : Comprendre les besoins en personnel
- **Action 3.2.2** : Attirer et accueillir les meilleurs enseignantes et enseignants ainsi que les meilleurs employés et employées

Objectif 3.3 : Mobiliser le plein potentiel du personnel

- **Action 3.3.1** : Encourager la formation continue pour le personnel
- **Action 3.3.2** : Développer des carrières académiques
- **Action 3.3.3** : Développer la carrière des gestionnaires
- **Action 3.3.4** : Développer la carrière des employés et employés professionnels et de soutien

Objectif 3.4 : Valoriser les membres de la communauté universitaire

- **Action 3.4.1** : Communiquer à l'échelle locale et internationale les réalisations des membres de la communauté universitaire

Objectif 3.5 : Favoriser une gouvernance et des pratiques de gestion saines

- **Action 3.5.1** : Améliorer la gouvernance de l'Université
- **Action 3.5.2** : Simplifier la gestion financière et administrative
- **Action 3.5.3** : Faciliter la gestion des ressources humaines
- **Action 3.5.4** : Rendre compte de la réalisation du plan stratégique

ANNEXES

Annexe A : Équipe de direction

Annexe B : Organigramme de l'Université Laval

Équipe de direction



La rectrice de l'Université Laval, **Mme Sophie D'Amours**, est entourée d'une équipe de direction qui l'assiste dans l'exécution de ses responsabilités au service de la communauté universitaire.

Cette équipe est composée de:

M. Guy Allard

Vice-recteur adjoint aux ressources humaines



M. Robert Beauregard

Vice-recteur exécutif

Vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes

M. Rénaud Bergeron

Vice-recteur aux affaires externes, internationales et à la santé



Mme Lyne Bouchard

Vice-rectrice aux ressources humaines

Mme Eugénie Brouillet

Vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation





M. Yan Cimon

Vice-recteur adjoint aux affaires externes, internationales et à la santé

M. André Darveau

Vice-recteur à l'administration



M. René Lacroix

Vice-recteur adjoint à l'administration

Mme Monique Richer

Secrétaire générale



M. Claude Savard

Vice-recteur adjoint aux études et aux affaires étudiantes

Mme Caroline Senécal

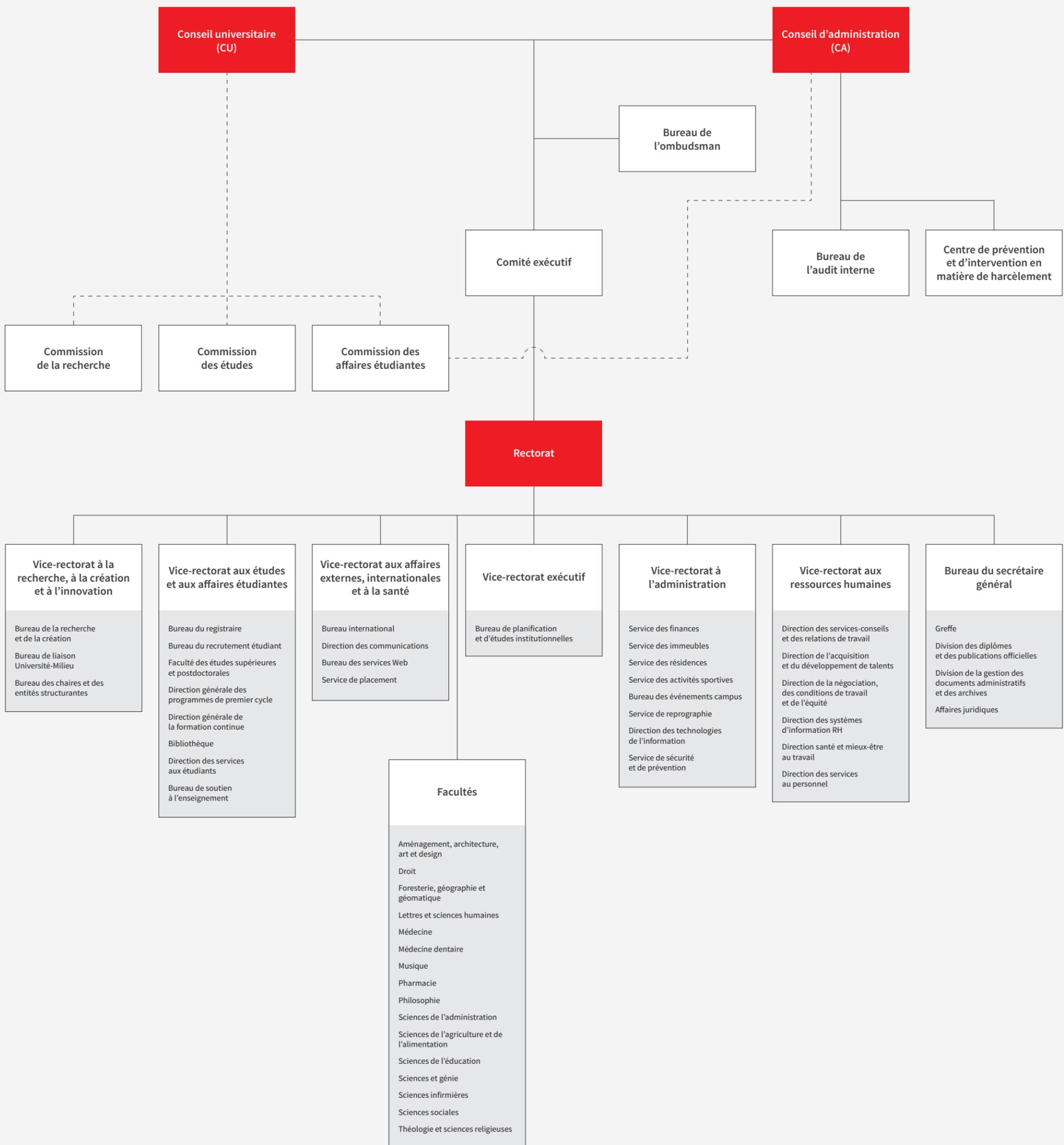
Vice-rectrice adjointe aux études
et aux affaires étudiantes



M. Michel J. Tremblay

Vice-recteur adjoint à la recherche, à la création et à l'innovation

Organigramme de l'Université Laval



- - - - Fonction de consultation



UNIVERSITÉ
LAVAL